

A - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/2012) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2012
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat			
Requalification Centre Bourg(réamén)	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	112 418,27	84 501,99
Restauration batiments communaux	CREDIT LOCAL DE FRANCE	60 154,73	7 225,51
Traverse de Laschamps (réaménagt)	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE	57 565,09	41 909,15
EPF Bâtiment TIXIER	EPF/SMAF	30 556,20	7 794,58
Prêt CDC investissements 2008	Caisse des Dépôts et Consignat	40 000,00	33 279,21
TOTAL		300 694,29	174 710,44
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)			
Emprunts à taux préfixé			
Logt social ancienne école	CDC	19 818,37	7 140,98
Logements sociaux laschamps	CDC	228 673,53	186 173,30
TOTAL		248 491,90	193 314,28
Emprunts avec plusieurs tranches de taux(3)			
TOTAL		0,00	0,00
Emprunts Emprunts avec options (4)			
TOTAL GENERAL		549 186,19	368 024,72

(1) répartir les emprunts selon le type de taux au 01/01/2012 après opérations de couverture éventuelles ;
(2) préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel ;
(3) emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est déterminé dans le contrat ;
(4) emprunts dont la banque ou la collectivité a la possibilité de modifier le contrat en cours (passage d'un taux fixe à un taux indexé) ou de changer le mode de calcul du capital.

ODYSSEE Informatique - MONETIS 2 - 3.00 C

A - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

PAR TYPE DE TAUX

Capital restant dû au 31/12/2012	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice 2012 (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
78 233,00	3,9900	3 371,63	22,96
0,00	6,1000	440,76	1,96
38 402,28	3,9000	1 634,46	11,39
2 849,95	3,0000	148,04	2,12
29 702,08	4,2700	1 421,02	9,04
149 187,31		7 015,94	47,47
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
5 421,10	2,5500	237,56	1,94
179 804,52	3,8000	5 600,40	50,59
185 225,62		5 837,96	52,53
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
0,00		0,00	0,00
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
0,00	0,0000		
0,00		0,00	0,00
334 412,93		12 853,90	100,00

(5) Indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables et pour l'état annexé au budget primitif indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget ; pour l'état annexé au compte administratif, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;
(6) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

ODYSSEE Informatique - MONETIS 2 - 3.00 C